

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 16 mai 2024 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

16 mai 2024

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum :

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand
M. Martin Lamy, Yamachiche

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

Étaient absents :

M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2024
8. Suivi des heures accumulées des employés
9. Consommation hebdomadaire
10. Suivi des nappes de la Régie
11. Pluviométrie
12. Information sur les opérations et équipements
 - 12.1 Rapport des opérations
 - 12.2 Nettoyage d'un ponceau à Saint-Léon-le-Grand
 - 12.3 Regroupement d'achat régional des services de laboratoires pour 2025, 2026 et 2027
 - 12.4 Achat d'un tracteur à pelouse
 - 12.5 Réparation des solages des usines
13. Varia
 - 13.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2024
 - 13.2 Emploi d'été pour un étudiant
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2024-05-071

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d’administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

POUR CE MOTIF :

2024-05-072 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Paillé dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 18 avril 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

2024-05-073 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d’aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 13 mai 2024 ;

POUR CE MOTIF :

2024-05-074 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 mai 2024 ;

POUR CE MOTIF :

2024-05-075 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’approuver et d’acquitter tous les comptes présentés pour une somme de trente-sept mille vingt-deux et treize (37 022,13 \$) pour l’administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d’aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j’ai donné le présent certificat, ce 16 mai 2024.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 avril 2024 préparé en date du 7 mai 2024 ;

POUR CE MOTIF :

2024-05-076 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité de déposer aux archives de la Régie d’aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 avril 2024.

8. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 11 mai 2024.

9. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 13 mai 2024 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

10. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

En raison de l'absence du responsable des opérations, le rapport habituel du suivi des nappes n'a pas été produit et sera présenté à une séance subséquente.

11. PLUVIOMÉTRIE

En raison de l'absence du responsable des opérations, le rapport habituel du suivi de la pluviométrie n'a pas été produit et sera présenté à une séance subséquente.

12. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

12.1 RAPPORT DES OÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- En prévision du curage du réseau, nous avons remplacé deux clés à borne fontaine brisées et un adaptateur 2,5 pouces chez Protection Incendie CFS ;
- Le système d'alarme du BSE s'est déclenché en raison d'un orage le dimanche 28 avril et ne s'arrêtait plus. Nous avons fait venir CNS Sécurité pour régler la situation ;
- Le 29 avril était le 5^e anniversaire d'ancienneté de Mathieu Lafontaine à la Régie. Selon la Politique des conditions de travail, il a le droit à un cadeau d'une valeur de 75\$. Il a choisi trois chèque-cadeau de 25\$ de la Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé.
- Nous avons demandé à Plomberie Pelletier Cartier de venir réparer une conduite en PVC pour le dosage du chlore qui coulait au BSA.
- Il y a un ponceau qui a été nettoyé dans un champ à St-Léon-le-Grand par Bernard Lessard Excavation afin de protéger notre conduite contre l'érosion.
- Il y un résident du chemin Noé-Trudel de Saint-Édouard-de-Maskinongé, dont l'entrée d'eau était déjà raccordée à la conduite de la Régie a demandé à être alimenté. La municipalité a procédé au raccordement et un plombier a installé un compteur et un clapet anti-retour.
- Le drainage annuel du réseau se fera du 27 mai au 21 juin.
- Les opérateurs aimeraient faire remplacer le système d'éclairage dans certains bâtiments qu'ils trouvent sombres, particulièrement le garage. Notre électricien parlait d'une possible subvention et nous a référé à l'entreprise Agri-Benoit qui est venu voir nos installations et nous reviendra avec une soumission et les détails de la subvention.
- Un ingénieur en bâtiment de chez FNX-Innov est venu voir pour une fissure et du béton effrité à notre usine de Sainte-Angèle-de-Prémont. Il va produire un rapport mais à première vue il n'y aurait rien d'inquiétant.
- Nous avons fait vider la fosse septique par Service Vacuum St-Paulin.
- Nous avons loué une mini-pelle pour nettoyer une vanne dans un champ de Sainte-Ursule sur notre lien et y installer un anti-charrue.
Un agriculteur de Sainte-Ursule nous a informé qu'il y a eu un glissement de terrain dans un de ses champs pas très loin de notre lien. Il soupçonne aussi une fuite. Nos opérateurs vont suivre le dossier.

12.2 NETTOYAGE D'UN PONCEAU À SAINT-LÉON-LE-GRAND

CONSIDÉRANT QUE la Régie a un ponceau dans un champ à Saint-Léon-le-Grand au-dessus duquel passe la conduite d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculteur propriétaire de la terre informe que le ponceau est bloqué et que l'eau est en train de miner la terre en dessous de la conduite d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bernard Lessard Excavation dit qu'il faudrait nettoyer le ponceau avec une pelle mécanique pour que l'eau passe à l'intérieur du ponceau comme il se doit et peut-être solidifier le tout de la pierre ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bernard Lessard Excavation estime le coût de nettoyage du ponceau et d'empierrement entre 1 000 \$ et 2 000 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de procéder à la réparation le plus rapidement possible et ainsi limiter les dommages, la décision de procéder aux travaux avait été autorisée par courriel le 1^{er} mai 2024 par les membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier confirme que les crédit budgétaires pour procéder à ces travaux sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation de terrains » ;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-077

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité :

QUE la décision de procéder aux travaux de nettoyage du ponceau prise le 1^{er} mai 2024 par les membres du conseil par courriel soit entérinée ;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation de terrains ».

12.3 REGROUPEMENT D'ACHAT RÉGIONAL DES SERVICES DE LABORATOIRES POUR 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 934.1 2^e alinéa du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), une municipalité peut s'unir, de gré à gré et à titre gratuit à une autre municipalité, [...] dans le but de s'assurer, de s'approvisionner ou d'obtenir des services ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville propose à la Régie d'aqueduc de Grand Pré de procéder, en son nom ainsi qu'au nom des autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire nécessaires concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées et les piscines pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-078

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré mandate la Ville de Drummondville pour procéder, en son nom à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire concernant l'eau potable pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

QUE dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Drummondville soit appliqué ;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré s'engage, si la Ville de Drummondville adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Drummondville.

12.4 ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau tracteur à pelouse avait été prévu au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'après être allé voir les tracteurs Cub Cadet, Husqvarna et John Deere, le modèle qui répond le mieux aux besoins de la Régie est le Cub Cadet XT2 LX46 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le Cub Cadet XT2 LX46 :

- Boisvert Mini-Mécanik : 5 000,00 \$ taxes incluses ;
- Garage A. Garceau & fils : 5 172,73 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE Boisvert Mini-Mécanik ne l'avait pas en inventaire mais était capable de l'avoir si nous donnions une réponse rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont accepté la dépense par courriel le 9 mai 2024 l'autorisé l'achat du tracteur Cub Cadet XT2 LX46 chez Boisvert Mini-Mécanik au coût de 5 000,00 \$ taxes incluses ;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-079 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE la décision prise par courriel le 9 mai 2024 d'accepter la dépense et d'autorisé l'achat du tracteur Cub Cadet XT2 LX46 chez Boisvert Mini-Mécanik au coût de 5 000,00 \$ taxes incluses soit entérinée ;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie les documents relatifs à cet achat et à ajouter ce tracteur aux assurances de la Régie ;

QUE la dépense soit compatibilisée au poste budgétaire « Immobilisations à même le revenu ».

12.5 RÉPARATION DES SOLAGES DES USINES

CONSIDÉRANT QUE le recouvrement des solages des usines commence à se détériorer et qu'il faudrait les faire réparer ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- Finition de solage M.C. : 4 288,57 \$ taxes incluses
- Revêtement Lafrenière : 5 748,74 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier confirme que les fonds nécessaires à ces travaux sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des bâtisses » ;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-080 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité :

QUE la dépense soit acceptée et que la réparation des solages des usines par l'entreprise Finition de solage M.C. au coût de 4 288,57 \$ taxes incluses soit autorisée ;

QUE la dépense soit compatibilisée au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des bâtisses ».

13. VARIA

13.1 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'audit annuel de ses états financiers, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré doit, en vertu de l'article 966 du Code municipal, nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. dépose en date du 8 mai 2024 une offre de service pour l’audit des états financiers de l’exercice se terminant le 31 décembre 2024 détaillée comme suit :

- Audit des états financiers au 31 décembre 2024 et présentation au conseil d’administration : 8 250,00 \$;
- Préparation du rapport financier, des notes complémentaires et travaux complémentaires : taux horaires entre 130,00 \$ à 400,00 \$ pour les professionnels en comptabilité et taux horaires entre 300,00 \$ à 450,00 \$ pour les fiscalistes ;
- À ces honoraires s’ajoutent des frais d’administration et de technologie correspondant à un pourcentage des honoraires facturés déterminé par Mallette au 1^{er} septembre de chaque année, ainsi que les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires pour procéder à cet audit des états financiers seront prévus lors de la préparation du budget 2025 de la Régie et que les dépenses seront comptabilisées au poste budgétaire « Adm – Honoraires comptables » ;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-081

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité :

QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. soit nommée à titre de vérificateur externe de la Régie d’aqueduc de Grand Pré pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2024 selon les conditions de offre de service déposée en date du 8 mai 2024 ;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie d’aqueduc de Grand Pré l’offre de service déposée par Mallette S.E.N.C.R.L.

13.2 EMPLOI D’ÉTÉ POUR UN ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QU’en raison du surplus de travail de la période estivale et pour pallier les absences et vacances du personnel d’opération, l’embauche d’un étudiant pourrait être envisagée ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Guide d’interprétation du Règlement sur la qualité de l’eau potable (RQEP), dans certaines situations, les étudiants inscrits à l’un des programmes de formation reconnus et qui occupent un emploi d’été dans une installation visée, peuvent effectuer des tâches visées par l’exigence de l’article 44 du RQEP sans supervision immédiate, dans la mesure où une personne qualifiée peut être jointe en tout temps par l’étudiant, et dans la mesure où cette personne qualifiée est en mesure de se rendre rapidement à l’installation en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT QUE dans l’éventualité où aucun étudiant inscrit à l’un des programmes de formation reconnus ne postule, il est tout de même pertinent d’embaucher un étudiant pour réaliser des tâches générales non reliées au traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires pour procéder à cet embauche sont disponibles ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de définir les conditions de travail ;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-082

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil d’administration de la Régie accepte la dépense et autorise l’ouverture d’un poste d’emploi étudiant pour l’été 2024 ;

QUE les conditions de travail soient établies comme suit :

- 10 semaines de travail ;
- 40 heures par semaine ;

- salaire horaire de 20,34 \$;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer et publier un offre d’emploi ;

QUE Monsieur Roger Michaud, Monsieur Mario Paillé et un opérateur en traitement des eaux soient mandatés pour rencontrer les candidats et faire leurs recommandations d’embauche au conseil d’administration.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est mentionnée.

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l’ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2024-05-083

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité que la présente assemblée soit levée à 20 h 45.

Président

Secrétaire-Trésorier

